

CC Le Tonnerrois en Bourgogne - Zone UE (au nord des Fontenilles)

Inventaire des ZAE au titre de l'article 220 loi climat et résilience

Vu article 220 de la loi Climat et Résilience adoptée le 24 août 2021, vu article L318-8-2 du Code de l'urbanisme, vu article 6 du RGPD

Occupants des unités foncières



 Unité foncière jamais occupé au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière occupée au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

 Unité foncière vacante au sens de l'article 220 de la loi climat et résilience

Une unité foncière est définie comme l'ensemble des parcelles regroupées et contiguës d'un seul tenant appartenant au même propriétaire.

Liste des occupants des unités foncières

n°	Occupants
1	SAS MARQUIS [32550919800025]
2	Annexe - SAS Marquis

Identification des unités foncières vacantes

Nb unités foncières vacantes	Nb unités foncières total	Indice de vacance Art. 220 loi climat
0	3	0 %

Surfaces des unités foncières vacantes m ²	Surface total des Unités foncières m ²	Part de la surface vacante
0	5165	0 %

Liste des parcelles composant les unités foncières

Unité foncière	Commune	Section	Numéro	Propriétaire anonymisé
uf894070095955	89407	A	162	_X_
uf894070182087	89407	A	180	MARQUIS JEAN
uf894070182087	89407	A	179	MARQUIS JEAN
uf894070182087	89407	A	118	MARQUIS JEAN
uf894070182106	89407	A	227	_X_
uf894070182106	89407	A	230	_X_

Sources

Traitements / relevé terrain / analyse :
CC Le Tonnerrois en Bourgogne 2023

Autres sources de données mobilisées :

Observatoire du Foncier Economique Régional / AER Bourgogne-Franche-Comté 2023

Base Sirene des entreprises et de leurs établissements, INSEE 2023

Plan cadastral Informatisé, Etalab

Fichiers des locaux et des parcelles des personnes morales, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Fichier des Locaux commerciaux vacants (LOCOMVAC), Direction Générale des Finances publiques

Photographies aériennes, Institut Géographique National